



À l'attention de Mesdames, Messieurs les parlementaires
Commission Intérieur

Bruxelles, le 15 octobre 2021

Réf : 066-XVG-JMP-hb

Mesdames, Messieurs les parlementaires membres de la commission de l'intérieur de la Chambre,

La déclaration de politique générale de Monsieur le Secrétaire d'État à l'asile et à la migration prévoit, conformément à la déclaration gouvernementale, un audit externe des services d'asile et de migration.

Plus précisément, il est prévu qu'un audit externe des différents services sera effectué en vue d'une organisation performante, comprenant notamment une numérisation approfondie des processus administratifs internes. Une attention adéquate sera également accordée à la convivialité, à la transparence et à l'accessibilité des services, à la qualité des procédures et des décisions ainsi qu'aux processus qui les sous-tendent.

La même déclaration ajoute que le gouvernement fera en sorte que les résultats de l'audit soient suivis de mesures concrètes. Le fonctionnement et la collaboration au sein de la chaîne d'asile et de migrations seront ainsi optimisés.

Le 24 juin 2021, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, le Ciré, l'OVB et AVOCATS.BE écrivaient à Monsieur le Secrétaire d'État que si l'audit devait examiner l'affectation des budgets et du personnel aux différents services de l'asile et de la migration ainsi qu'aux juridictions, il ne pouvait évidemment se limiter aux aspects purement économiques.

La même lettre suggérait que l'audit examine évidemment la façon dont l'administration effectue sa mission, mais aussi les principes qui guident l'action de l'office des étrangers, à savoir, bien entendu, le principe de bonne administration mais aussi, par exemple, le principe d'unité ou de droit à la vie familiale, la matière de la délivrance des visas étudiants, celle de la protection internationale, tant en ce qui concerne l'accès à la procédure que le déroulement et la fin de celle-ci, sans oublier la délicate problématique de fin de séjour ou encore celle des visas de court séjour.

Nous écrivions que « *comme dans toute recherche de qualité, il est sans doute prévu que l'auditeur sera accompagné ou assisté par un comité d'accompagnement. Son rôle sera, sans préjudice des instructions du Gouvernement, de guider l'auditeur, d'interagir avec lui, au gré du savoir des différents membres qui composent le comité, pour que l'étude soit la plus exhaustive, dans les limites du cahier des charges.*

Ce comité comprendra certainement des représentants du Gouvernement, des représentants des instances auditées et des académiques, mais il serait forcément incomplet s'il ne comptait pas aussi en son sein des représentants du monde associatif qui connaissent particulièrement bien les différentes facettes de la politique migratoire.

Les associations signataires demandent dès lors à être représentées par quelques-unes d'entre elles au sein du comité d'accompagnement de l'audit. »

Un appel d'offres aurait été lancé pour désigner l'entreprise qui procédera à l'audit.

Monsieur le Secrétaire d'État a assuré que l'audit devra tenir compte des avis externes.

On peut bien entendu comprendre que lorsqu'il s'agit d'arrêter une politique, à l'instar par exemple de la rédaction du futur Code de la migration, les rédacteurs du Code entendent des avis divers et variés puis proposent au ministre un texte dont celui-ci aura fixé les lignes.

Par contre, l'audit n'a pas pour objectif d'arrêter une politique mais bien d'y voir le plus clair possible dans la situation telle qu'elle prévaut *hic et nunc* et ce, sous l'essentiel de ses aspects.

En ce sens, l'instauration d'un comité d'accompagnement de l'audit dont le but sera de conseiller l'entreprise chargée de l'audit a toute sa signification.

Le Ciré, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, l'O.V.B. et AVOCATS.BE demandent de faire partie du comité d'accompagnement.

Outre les associations mentionnées ci-dessus, ce comité devrait aussi comprendre des représentants des instances auditées, des représentants des partis qui siègent au Parlement et des professeurs d'université spécialisés en droit de la migration.

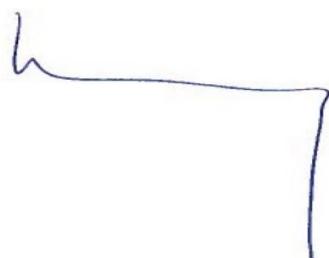
Nous croyons savoir que la question relative notamment à l'audit et à la politique migratoire reviendra prochainement devant le Parlement.



Nous vous serions reconnaissants d'appuyer la demande de création d'un comité d'accompagnement de l'audit des instances de la migration et de l'asile et de prévoir que les institutions soussignées puissent y siéger.

Il va de soi que les signataires de la présente sont à votre disposition pour en évoquer le contenu.

Entre-temps, nous vous prions, Mesdames, Messieurs les parlementaires membres de la commission de l'intérieur de la Chambre, d'agréer l'expression de notre haute considération.



Xavier Van Gils
Président d'AVOCATS.BE



Peter Calens
Président de l'O.V.B

Joost Depotter
Coordinateur Politique et Directeur général
Vluchtelingenwerk Vlaanderen

Sotieta Ngo
Directrice générale
CIRÉ asbl